



Lycée Saint-Vincent

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Le parcours d'un élève en section européenne

En seconde :

- 2 heures d'histoire en langue anglaise
- 1h hebdomadaire d'anglais en plus du cursus commun de seconde : heure d'A.P (accompagnement personnalisé).

(Cours actuellement placés dans l'emploi du temps de seconde entre le lundi et le vendredi)

En première :

Maintien en section confirmé si l'élève a obtenu la certification B1 passée en seconde

- 2 heures d'histoire en langue anglaise
- 1H hebdomadaire de préparation au first certificate of Cambridge

*Sur proposition de l'établissement et après accord signé des parents : inscription au First Certificate of Cambridge : **examen qui a une partie orale et une partie écrite (fin mai / début juin)***

(Cours actuellement placés dans l'emploi du temps de première, le samedi matin)

En Terminale :

- 2 heures d'histoire en langue anglaise
- La section est, en plus de l'oral spécifié ci-dessous, prise comme épreuve facultative au bac (sans épreuve supplémentaire). Une seule autre option facultative au bac est alors possible pour les élèves : soit latin soit une épreuve artistique, soit une autre option suivie au CNED.

Si non présentation au first en 1^{ère}, possibilité de s'y inscrire en Terminale sur avis de l'enseignant de section et de la Direction.

(Cours actuellement placés dans l'emploi du temps de terminale entre le lundi et le samedi matin)



Lycée Saint-Vincent

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Les volets d'obtention de la mention européenne au bac sont :

- **Une note d'oral de D.N.L (anglais et histoire)**

Contrôle continu : évaluation par l'enseignant (20 % de la note)

Oral spécifique : épreuve orale supplémentaire au bac : il faut obtenir au moins 10 (80 % de la note). Oral en 2 parties :

1. Document inconnu relevant du programme de terminale
2. Entretien libre (par exemple projets réalisés, voyages - expérience d'échange à l'étranger ou exposés réalisés...)

- **Obtention de la note 12 à l'épreuve écrite d'anglais du bac**

Les élèves partiront dans un établissement scolaire anglophone s'il existe des possibilités d'échanges. Ils devront remettre un dossier en langue anglaise, à leur professeur, pour évaluation. La durée des échanges varie en fonction des propositions de nos partenaires qui sont différentes chaque année. L'élève qui ne pourrait pas accepter une proposition d'échange faite par le lycée, pourra – après accord de l'établissement sur le projet développé - valider une expérience personnelle.